

SÉANCE extraordinaire

Le 19 avril 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 19 avril 2023, à 16 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs Gilles Daraïche, maire et Pierre-Luc Arsenault, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230419.127 EMBAUCHE – COORDONNATEUR AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET AQUATIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Jérémie Huard, à titre de coordonnateur aux activités sportives et aquatiques, poste temporaire d'une durée de 6 mois avec possibilité de prolongation, à 35 heures par semaine, au taux horaire correspondant au 3e échelon de la convention collective des employés municipaux (CSN) pour ce type d'emploi.

Monsieur Huard débutera sa période d'essai de neuf cent dix (910) heures effectivement travaillées le 8 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230419.128 OCTROI DE CONTRAT – B GIROUX (M) CONSTRUCTION – PROJET DE DEK HOCKEY ARÉNA DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour des travaux à l'aréna de Newport dans le cadre du projet de dek hockey à B GIROUX (M) Construction pour un montant de 14 371.88 \$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-225-2019 concernant la construction d'une surface de dek hockey, aréna Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230419.129 COMPLEXE SPORTIF – SALAIRE DES MONITEURS, SAUVETEURS ET ASSISTANTS

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de recruter des moniteurs et des sauveteurs pour maintenir un service au niveau de la surveillance des baignades libres et de l'assistance durant les cours de natation;

CONSIDÉRANT que les moniteurs et sauveteurs possèdent des compétences spécifiques afin d'offrir un service professionnel et sécuritaire à la population ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu d'autoriser les salaires suivants :

POSTE	TAUX HORAIRE
Moniteur Croix-Rouge	\$ 20.00
Sauveteur national	\$ 20.00
Assistant moniteur	\$ 17.50
Assistant sauveteur	\$ 17.50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230419.130 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 16 h 08.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier